

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 14 septembre 2017

Point sur les travaux

- Salle de spectacle : les travaux de rénovation intérieure sont en cours de réalisation. Le règlement de la salle sera modifié, il sera formellement interdit d'accrocher tout décor au plafond et au mur. Les travaux seront terminés fin septembre.
- Les travaux de voirie programmés en 2017 sont achevés, la rue honnête, le chemin du nouveau cimetière et le chemin des poiriers ont été réparés et enduits.
- Projet construction cantine / garderie : l'appel d'offre public à la concurrence a été publié le 7 septembre sur le journal La Montagne, cet avis peut être consulté sur www.marchés-publics.allier.fr.

Achat de matériel

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une subvention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne de 5 560€ a été accordée pour l'achat de matériel de désherbage. Plusieurs devis sont présentés pour l'achat de ce matériel, l'assemblée décide de retenir l'offre fait par les établissements BARDIN pour un montant de 12 125 € HT.

Projet orange

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Orange a pris contact avec la mairie afin d'implanter une antenne. Ces derniers proposent les parcelles : ZO 24 – 34 et 140 situé chemin des Alouettes. A l'unanimité l'assemblée refuse l'implantation sur ce secteur urbanisé.

Admission en non-valeur

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de Mr le Trésorier concernant l'admission en non-valeur de 6 créances de non-payé entre 2012 et 2016 sur le budget assainissement. Après délibération à l'unanimité le conseil municipal accepte l'admission en non-valeur des titres pour un montant de 414.99€ TTC.

Ecole / Cantine / Garderie

- Monsieur le Maire rappelle que la rentrée scolaire a eu lieu le lundi 4 septembre. L'effectif de l'école primaire est de 79 élèves, l'école maternelle compte 39 élèves.
- La cantine fonctionne le lundi, mardi, jeudi et vendredi ; environ 70 repas sont servis quotidiennement.

- Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le centre de loisirs est ouvert le mercredi matin de 7h30 à 12h30.
Concernant le centre de loisirs, Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il a reçu une demande de quelques parents dont les enfants fréquentent le centre de loisirs, ces derniers souhaitent payer les factures avec des chèques vacances. Monsieur le Maire précise que l'adhésion à ANCV est gratuite, seule une commission de 1% est perçue sur la valeur des chèques vacances présentés au remboursement. Monsieur le Maire propose d'adhérer au dispositif d'ANCV afin de faire bénéficier aux usagers de ce moyen de paiement, l'assemblée accepte l'adhésion à l'unanimité.

Appel à la solidarité avec les victimes de l'ouragan IRMA

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que l'association des maires de France a demandé la création urgente d'un fonds de soutien spécifique afin d'aider à la construction des équipements publics essentiels à la population et incite les communes qui souhaitent à y contribuer.

Les membres du conseil décident de contribuer au fonds de soutien et proposent de verser 1€ par habitant soit 1465€.

DIVERS

- Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une réunion publique d'information et d'échange aura lieu le mercredi 20 septembre à 19h au Prieuré concernant la révision générale du PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation du fleuve La Loire). La chambre d'agriculture organise une réunion concernant le PPRI le 21 septembre à 14h au Prieuré.
- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de M. TURLIER, club modélisme dioulois, ce dernier demande une subvention. La demande est mise en attente, un courrier sera adressé à Mr TURLIER.
- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Mr MALHERBE Julien qui sollicite la commune afin d'obtenir une subvention pour lui permettre et réaliser des démarches éditoriales pour l'écriture d'un livre sur les Etats-Unis. Ce projet d'écriture fait suite à un périple qu'il a effectué du 12 juillet au 9 août 2017. La demande est mise en attente, un courrier sera adressé à Mr MALHERBE.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée que le restaurant « La Tradition » est fermé depuis le 30 juillet 2017, ce dernier est en vente. Différentes propositions ont été faites aux propriétaires actuels ; il s'avère que les banques ne répondent pas aux demandes des futurs acquéreurs. La question qui se pose aujourd'hui est de savoir si la commune serait prête à acheter les murs au cas où il se présenterait un repreneur pour le fonds de commerce. L'assemblée à l'unanimité est favorable à cette proposition, il s'agit de garder le commerce local et de faire vivre la commune.
- Monsieur le Maire rappelle que le repas du CCAS pour les personnes de 70 ans et plus aura lieu le dimanche 1^{er} octobre 2017.